

Développement durable

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER,
EN CHARGE DES TECHNOLOGIES VERTES
ET DES NÉGOCIATIONS SUR LE CLIMAT

Conseil général de l'environnement
et du développement durable

**Décision du 4 décembre 2009
relative aux missions d'audit interne comptable**

NOR : DEVV0929846S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Par décision du vice-président du Conseil général de l'environnement et du développement durable en date du 4 décembre 2009, le référentiel spécialisé pour les missions d'audit interne comptable est approuvé et sera utilisé de façon systématique par les membres du CGEDD chargés de ces audits.